

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉMOLITION DE 48 LOGEMENTS «LES RUBIS» À FLERS

Logissia 
Groupe ActionLogement



31 Janvier 2023
16 h 30



FLERS
2 au 6 allée des
Pierres Précieuses



48 logements
locatifs

RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER SAINT MICHEL A FLERS

Dans la continuité du projet de rénovation urbaine par le biais d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU déjà menée sur le quartier St Sauveur en 2014 par la réhabilitation de 183 logements et en 2018 par la réhabilitation de 110 logements, LOGISSIA, en partenariat avec la commune et l'agglomération de Flers, poursuit désormais cette action dans le quartier Saint Michel.

LOGISSIA a commencé ses opérations par la démolition du bâtiment « Les Grenats » composé de 16 logements, qui laissera place à un espace paramédical.

Après la destruction des bâtiments vétustes, aujourd'hui, le bâtiment « Les Rubis », composé de 48 logements, cet ensemble laissera place à l'aménagement d'une place urbaine qui assurera le maintien d'une boucle viaire permettant de faciliter la desserte des logements et du centre-commercial en pourtour. La requalification des pieds d'immeuble, la réorganisation du stationnement et la valorisation des jardins résidentiels dans le futur paysage de la place apporteront une nouvelle identité et impacteront l'image de ce quartier complètement transformé, pour le bien-être des locataires. Les 112 logements restants seront dès 2023 réhabilités. Un projet ambitieux qui verra entre autre, l'adjonction de balcons sur chacun des logements et une recherche maximale d'économie d'énergie par la mise en place de pompe à chaleur. Ces travaux de réhabilitation seront eux, inaugurés en 2024.

◆ **Typologie :** 36 logements T2 de 45 m² et 12 logements T3 de 56 m²

> **Engagement financier :**

L'engagement financier pour mener à bien cette opération de démolition des bâtiments «Les grenats» et «les Rubis» représente un coût global pour LOGISSIA de :

Coût d'accompagnement social, logement	148 500 €
Coûts techniques	906 723 €
Total	1 055 223 €

Sans compter les frais liés aux coûts patrimoniaux et notamment la perte d'exploitation et frais divers. Il faut savoir également que sur 30 logements restants sur les deux bâtiments démolis, 21 locataires sont relogés au sein du même quartier.

> **Subvention ANRU :**

La subvention ANRU NPNRU Régionale venant en déduction de ce montant global s'élève à :

249 514, 42 €

